

# DOCUMENT DE CONSULTATION

## Organisations autochtones

Ensemble pour  
l'égalité entre  
les femmes et  
les hommes

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones

**Coordination**

Secrétariat à la Condition féminine

**Révision linguistique et montage**

Sous la responsabilité de la Direction des communications du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550-75980-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016.

# Mot des ministres

Nous sommes particulièrement fiers et heureux de présider cette consultation, intitulée *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, avec les organisations autochtones.

Alors que des avancées considérables ont été réalisées au Québec en matière d'égalité depuis quarante ans, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'accès au marché du travail, certaines femmes sont toujours confrontées à d'importants obstacles à l'origine d'inégalités persistantes.

Les réalités et les besoins spécifiques des femmes autochtones en la matière doivent être considérés afin de bâtir une société plus juste et égalitaire. Cette démarche de consultation est l'occasion d'élaborer une vision commune des principaux enjeux, de cibler des priorités d'action et d'analyser les réponses les plus prometteuses.

Les femmes autochtones sont inspirantes pour leurs communautés et pour l'ensemble de la société québécoise. Votre contribution à cette consultation enrichira assurément la réflexion visant l'atteinte de l'égalité de fait et permettra de proposer des pistes d'action.

Nous vous invitons donc à parcourir le présent document de consultation et à nous faire part de vos préoccupations et de vos recommandations avant le **12 septembre 2016**.

Au plaisir de vous lire et de vous entendre!

## **Lise Thériault**

La vice-première ministre,  
ministre responsable des Petites  
et Moyennes Entreprises,  
de l'Allègement réglementaire  
et du Développement économique  
régional, ministre responsable  
de la Condition féminine et ministre  
responsable de la région de Lanaudière,

## **Geoffrey Kelley**

Ministre responsable des Affaires  
autochtones

# Table des matières

MISE EN CONTEXTE .....	1
I. QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION .....	2
Les enjeux de l'éducation, de l'emploi, des revenus et de l'entrepreneuriat des femmes autochtones .....	2
Les enjeux de la santé des femmes autochtones .....	3
Les enjeux du leadership des femmes autochtones .....	3
II. VOTRE AVIS ET VOS RECOMMANDATIONS .....	4
SOURCES .....	5

# Mise en contexte

En décembre 2006, le gouvernement du Québec a rendu publique la politique intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, mise en œuvre sur un horizon de dix ans. De cette politique ont été mis en place deux plans d'action.

À l'automne 2015, le Secrétariat à la condition féminine a reçu le mandat d'actualiser la politique et d'élaborer de nouvelles interventions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin, des rencontres de consultation, auxquelles ont pris part divers organismes gouvernementaux, se sont déroulées.

## Une démarche de consultation pour être à l'écoute des réalités et des besoins en matière d'égalité

Dans la continuité de ces travaux de consultation, le Secrétariat à la condition féminine a la volonté de tenir compte des réalités propres aux femmes autochtones et souhaite ainsi engager une réflexion avec les organisations autochtones pour définir les enjeux et les priorités d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette démarche s'inscrit dans une perspective participative garante d'avancées importantes.

Rappelons que les enjeux liés à la violence faite aux femmes autochtones ont été abordés lors du forum itinérant relatif à l'exercice de consultation réalisé en juin et en septembre 2015 dans le cadre de travaux liés à la motion adoptée en novembre 2014 et concernant les agressions sexuelles, puis à l'occasion d'un mandat d'initiative de l'Assemblée nationale portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale. Ce mandat, toujours en cours, permettra de mener à bien l'exercice de consultation réalisé en juin et en septembre 2015.

Le présent document propose donc des éléments susceptibles de guider votre réflexion, notamment au sujet des enjeux relatifs à l'éducation, à l'emploi, aux revenus, à l'entrepreneuriat, à la santé et au bien-être, ainsi qu'au leadership chez les femmes autochtones.

Le Secrétariat à la condition féminine vous offre la possibilité de lui faire part par écrit de vos préoccupations et de vos recommandations, en répondant aux questions soulevées en conclusion du présent document. Le tout devra lui être transmis, **avant le 12 septembre 2016**, par courriel (à l'adresse [egalite@scf.gouv.qc.ca](mailto:egalite@scf.gouv.qc.ca)) ou par courrier (à l'adresse suivante : Secrétariat à la condition féminine, 905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5M6).

Parallèlement, le Secrétariat à la condition féminine rencontrera cet été des organisations autochtones d'envergure régionale et nationale. Les échanges avec leurs représentantes et leurs représentants permettront non seulement de cerner leurs préoccupations prioritaires en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais également de définir des pistes de solution concrètes en la matière.

## Ensemble, allons plus loin

Grâce à votre participation à cet exercice de consultation, nous franchirons *ensemble* une nouvelle étape vers l'égalité entre les femmes et les hommes, au plus grand bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.



# Quelques éléments de réflexion

## Les enjeux relatifs à l'éducation, à l'emploi, aux revenus et à l'entrepreneuriat chez les femmes autochtones

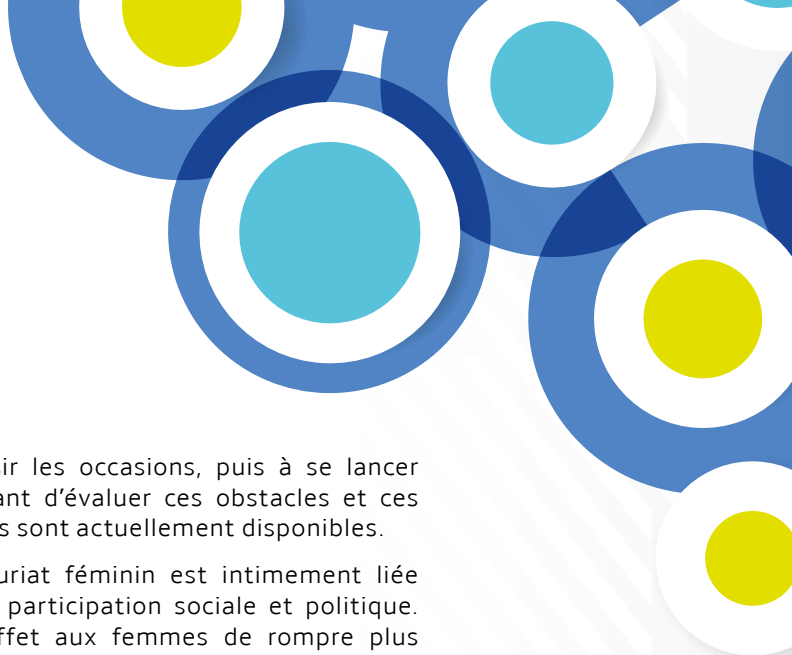
Les problématiques liées à l'emploi, à la scolarité et aux conditions de vie des femmes et des hommes autochtones étant indissociables, le développement de compétences personnelles, sociales et professionnelles est primordial pour leur permettre d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

En matière d'éducation, les femmes autochtones sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. Ainsi, en 2011, 36,5 % des femmes autochtones et 39,0 % des hommes autochtones n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade universitaire, comparativement à 21,9 % des femmes de l'ensemble du Québec. Parallèlement, 19,5 % des femmes autochtones et 16,7 % des hommes autochtones détenaient un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, en comparaison à 22,8 % des femmes de l'ensemble du Québec. De même, 44,0 % des femmes autochtones et 44,2 % des hommes autochtones possédaient un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, par opposition à 55,3 % des femmes de l'ensemble du Québec<sup>i et ii</sup>.

En matière de formation et d'intégration en emploi, les besoins chez les femmes et les hommes autochtones sont considérables, et ce, sur tout le territoire québécois. Contrairement à la dynamique de l'ensemble du Québec, la pyramide des âges est inversée chez les Premières Nations et, par conséquent, le nombre de jeunes ne cesse d'augmenter dans les communautés; un fort bassin de main-d'œuvre potentielle est donc en train de se former.

En matière d'emploi et de revenus, les femmes autochtones sont moins présentes que les hommes autochtones sur le marché du travail. En 2011, le taux d'activité (59,3 %) et le taux d'emploi (52,6 %) des femmes autochtones étaient inférieurs à ceux des hommes autochtones (lesquels affichaient des taux de, respectivement, 64,0 % et 54,0 %)<sup>iii</sup>. Les femmes autochtones ont par ailleurs des revenus plus faibles que les femmes de l'ensemble du Québec. En effet, en 2010, les femmes autochtones de 15 ans et plus gagnaient en moyenne 26 922 \$ par année, ce qui correspond à 83,5 % des gains des hommes autochtones et à 88,2 % de ceux des femmes de l'ensemble du Québec<sup>iv et v</sup>.

Les femmes des Premières Nations sont sous-représentées dans le secteur de l'entrepreneuriat. Elles sont pourtant de « bonnes gestionnaires et leurs entreprises ont une plus grande longévité<sup>vi</sup> », comme le souligne la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador. Les femmes semblent



connaître, dans ce domaine, des difficultés à saisir les occasions, puis à se lancer en affaires<sup>vii</sup>. Peu de données probantes permettant d'évaluer ces obstacles et ces opportunités d'affaires pour les femmes autochtones sont actuellement disponibles.

Soulignons enfin que la question de l'entrepreneuriat féminin est intimement liée aux enjeux relatifs à l'emploi, aux revenus et à la participation sociale et politique. Une autonomie économique accrue permet en effet aux femmes de rompre plus facilement le cycle de la pauvreté et de participer plus activement à la vie politique, économique et culturelle du Québec <sup>viii</sup>.

### **Les enjeux relatifs à la santé et au bien-être des femmes autochtones**

Les femmes et les hommes autochtones sont nombreux à devoir composer avec de multiples problématiques psychosociales (dont celles liées à la santé mentale, aux dépendances, à la violence familiale ou à la maltraitance). L'écart est par ailleurs marqué entre la population autochtone et la population non autochtone du Québec en matière de maladies chroniques (obésité, diabète et maladies cardiovasculaires), ainsi qu'en ce qui concerne plusieurs indicateurs de santé des jeunes enfants (mortalité périnatale et infantile). L'enjeu de la démographie croissante dans les communautés autochtones exerce également une pression sur l'offre de services des réseaux de santé et de services sociaux.

En matière de santé physique et mentale, les femmes autochtones sont plus nombreuses que les hommes autochtones à déclarer souffrir d'un ou de plusieurs problèmes de santé. En 2008, l'hypertension (22,9 %), le diabète (17,5 %) sous toutes ses formes (mais principalement celui de type 2), les allergies (13,6 %), la douleur chronique au dos (12,4 %), l'arthrite (11,8 %) et les problèmes gastro-intestinaux (11,3 %) figuraient en tête de liste des problèmes de santé dont souffraient les adultes des Premières Nations<sup>ix</sup>.

### **Les enjeux relatifs au leadership des femmes autochtones**

Les femmes occupent plus de 40,0 % des sièges de la classe politique des Premières Nations, ce qui se situe à la limite inférieure du concept de « mixité égalitaire ». En février 2015, il y avait 103 femmes élues au sein des conseils de bande du Québec et du Labrador, alors qu'en 2008, lors du premier recensement, elles étaient 85<sup>xi</sup>.

En février 2015 s'est tenu le Congrès des élues autochtones du Québec, organisé par le groupe de travail des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Ce congrès visait à évaluer les besoins de soutien et de formation des femmes élues des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi qu'à favoriser la mobilisation des jeunes femmes autochtones en matière de politique. À l'occasion du congrès, une rencontre entre les élues autochtones et le Cercle des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale a été organisée afin de créer une synergie et de favoriser une meilleure connaissance des enjeux et des défis de chacune. Cette rencontre a donné lieu à la signature d'un protocole de solidarité entre les femmes élues autochtones et les femmes parlementaires, lequel comprend notamment la tenue d'au moins une rencontre annuelle.



# Votre avis et vos recommandations

Dans le cadre de cette consultation, le Secrétariat à la condition féminine vous convie à lui faire part de votre avis et à formuler vos recommandations à partir des questions suivantes :

1. Les principaux enjeux présentés dans le présent document de consultation correspondent-ils à vos préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes?
2. Quelles sont vos principales recommandations quant aux priorités d'action?

Nous vous invitons à transmettre au Secrétariat à la condition féminine, **avant le 12 septembre 2016**, un document présentant les réponses à ces questions.

Par courriel : [egalite@scf.gouv.qc.ca](mailto:egalite@scf.gouv.qc.ca)

Ou par la poste : Secrétariat à la condition féminine, 905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5M6

Si vous représentez une organisation, nous vous prions d'en faire une brève présentation au début du document.

**Nous vous remercions sincèrement de contribuer à la réflexion!**

# Sources

- i STATISTIQUE CANADA. *Profil de la population autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011*, Québec, numéro 99-011-X2011007 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 2014. [<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/aprof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 9 juin 2015).
- ii STATISTIQUE CANADA. *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, Enquête nationale auprès des ménages 2011*, numéro 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 2013. [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 24 août 2015).
- iii STATISTIQUE CANADA. *Profil de la population autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011*, Québec, numéro 99-011-X2011007 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 2014. [<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/aprof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 9 juin 2015).
- iv Idem.
- v STATISTIQUE CANADA. *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, Enquête nationale auprès des ménages 2011*, numéro 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 2013. [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 24 août 2015).
- vi COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. *L'autonomisation économique des femmes*. Solution présentée par le groupe de travail des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2015, p. 4.
- vii Ibid., p. 4.
- viii Ibid., p. 3.
- ix COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – Chapitre 11 : État de santé*, [En ligne], 2008. [<http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/chapitre-11-%C3%A9tat-de-sant%C3%A9.pdf?sfvrsn=2>] (Consulté le 20 août 2015).
- x Concept selon lequel les instances doivent être composées des deux sexes, minimalement à 40 % et ne dépassant pas 60 %.
- xi Communiqué de presse du Secrétariat aux affaires autochtones publié le 17 février 2015 à l'occasion du Congrès des élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

